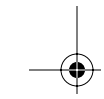
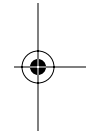
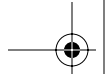


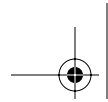
PARTIE III



HOMMAGES





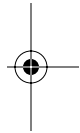


LE PRIX DE LA PASSION



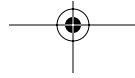
Patrick A. MOLINARI

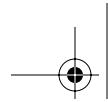
Le braque allemand appartient à une race canine affichant une indépendance quasi rebelle. La bruyère appartient à une variété horticole dont la culture, au Québec, exige des soins qui relèvent de l'acharnement. Le droit naturel est le postulat idéologique fondateur d'un modèle de régulation sociale qui cherche à nier le pluralisme normatif. L'apparente hétérogénéité de ces trois affirmations s'estompe aussitôt qu'on rattache chacune à l'une ou l'autre des passions d'Andrée Lajoie. Andrée Lajoie est une femme de passions, avec un S. Vous me direz que la formule est assez convenue, mais je n'ai trouvé de meilleure pour décrire celle dont j'ai été le collègue pendant plus de trente années et dont j'ai surtout été l'assistant, puis l'attaché de recherche, le co-auteur et, je crois aussi, l'ami.



L'œuvre scientifique, c'est ainsi qu'il faut qualifier les contributions d'Andrée, puise tout autant à la phénoménologie, une discipline proche de la psychanalyse, qu'à la doctrine positiviste classique, encore que, dans ce dernier cas, ma collègue ait souvent répudié toute filiation. Lorsqu'on lit ou relit, par exemple, *Le droit de l'enseignement supérieur*, paru en 1990, et *Jugements de valeurs*, paru en 1997, ces deux ouvrages peuvent paraître singulièrement différents. Pourtant ils révèlent les deux panneaux d'un diptyque. L'énoncé du droit positif doit précéder l'analyse critique, surtout lorsque le champ d'application du droit n'a pas encore été balisé. Andrée a consacré d'importants efforts à la construction des objets que le droit positif permet de constituer pour ensuite les soumettre à l'analyse critique.

L'exemple le plus probant de cette démarche peut sans doute être trouvé dans le *Traité de droit de la santé et des services sociaux*, paru en 1981 et qui a été suivi, quelques années plus tard, par *Une approche critique du droit de la santé*. L'objet construit, l'angle de



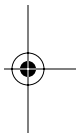


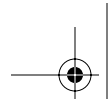
MÉLANGES ANDRÉE LAJOIE

recherche s'ouvre et le point d'observation se déplace : le droit est dépouillé de sa logique interne et seules ses interactions dans le tissu social sont scrutées.

Il est presque impossible de savoir comment un chercheur devient un chercheur. Atavisme ou mentorat, hasard ou persistance, c'est sans doute à l'expérience que l'on doit s'en remettre. Mais il y a dans l'œuvre d'Andrée des signes précurseurs, des prédictes. Il suffit de lire *Les structures administratives régionales*, paru en 1968, pour y trouver l'une des toutes premières démarches de recherche multidisciplinaire portant sur le droit ou, plutôt, ayant le droit pour objet. D'ailleurs le concept méthodologique n'était pas encore tout à fait fixé sur le choix du descripteur : interdisciplinaire, multidisciplinaire ou transdisciplinaire. Aujourd'hui, c'est le qualificatif de translationnel qui est parfois utilisé. Quoi qu'il en soit, à l'époque et peut-être même encore maintenant, l'apport des principales disciplines des sciences humaines à l'analyse du droit était encore incertain. Il me paraît incontestable qu'Andrée a été à l'origine d'une méthode d'analyse du droit qui, si elle fait aujourd'hui école, a dû suivre les parcours souvent difficiles de l'expérimentation. De la science politique à la sociologie, de l'anthropologie à la linguistique, il y a peu de domaines du savoir qu'Andrée n'ait exploré ou dont elle n'ait fait l'apprentissage, avec l'objectif à peine voilé d'en intégrer les forces explicatives à une nouvelle forme d'analyse juridique. L'ouvrage *Théories et émergence du droit*, paru en 1998, est un remarquable exemple de cette symbiose méthodologique.

Mais cet ouvrage illustre aussi une autre facette de l'œuvre : la collégialité. Bon nombre des publications d'Andrée ont été cosignées. Il y a là l'expression d'un sens aigu de l'équité à l'égard de ses collaborateurs. On doit aussi y voir le produit de démarches collectives de recherche. Nul ne doute qu'Andrée ait un esprit farouchement indépendant. Mais nul ne peut remettre en question son adhésion indéfectible à la collégialité comme moyen de surmultiplier les ressources de la recherche. La création et l'animation d'équipes de chercheurs, de tous rangs, de toutes disciplines et de toutes provenances, marquent l'attachement à un modèle de recherche que les juristes sont encore peu enclins à pratiquer. Véritables laboratoires de validation d'hypothèses, de remises en question et, surtout, de découvertes, les équipes de recherche constituées par





LE PRIX DE LA PASSION

Andrée ont aussi été un lieu de formation sans pareil pour un nombre important de juristes, enseignants, chercheurs ou praticiens.

C'est sans doute la variété des sujets qui ont été traités par Andrée qui étonne le plus. L'impression de dispersion qui peut en résulter se dissipe dès que l'on observe que l'œuvre est fortement marquée par une conception dynamique du droit public, et tout particulièrement du droit constitutionnel conçu dans son sens le plus large. L'œuvre entière est aussi érigée sur une constante théorique dont la rigueur s'exprime non seulement à l'égard de la norme en tant que telle, mais aussi de l'analyse de ses interactions sociales.

On aurait tort de chercher à faire le bilan de la contribution d'Andrée Lajoie au droit et à la société. Ce serait prétendre que l'œuvre est achevée alors qu'il n'en est rien. Ce serait gommer les autres passions qui animent cette femme d'exception et qui, agissant un peu comme le pluralisme normatif, font d'elle ce qu'elle est. Le braque allemand portait le nom de Georges, parce que, disait Andrée, il était un peu fou. Des centaines de plants de bruyère ont été importés de Colombie-Britannique et repiqués dans le terreau québécois des Laurentides avec un succès mitigé qui invitait à la métaphore politique sur la culture canadienne. Il y a aussi eu le coupé sport anglais, une Triumph GT6, dont les frais d'entretien ont largement dépassé le coût d'acquisition. Et tant d'autres choses, comme le canard aux petits pois et les chaises de l'Île d'Orléans. Dans tous les cas, il s'agissait de passions pour lesquelles le prix n'avait aucune importance. Toute ce qui comptait et qui, je le sais, compte encore, c'est que les passions existent.

